République Française

Secrétariat Général du Gouvernement

Direction des Services Fiscaux

Service de la Fiscalité Professionnelle

Tél. : 25. 76. 09 - Fax : 25.75.43
Mail : professionnels.dsf@gouv.nc

Nouméa, le 12 oct. 2018

ATTESTATION D'EXONERATION DE TGC

Sous traitance minière (art. Lp 493 du code des impôts, arrêté n° 2017-741/GNC du 28 mars 2017)

RID : 0984971
ID : 1258569

La Société : SARL GEDANI
dont le siège est situé au : VILLAGE DE VOH RT1 – BP 119 98833 VOH
Commune de : VOH
immatriculé(e) au RIDET sous le N° 0984971
Activités de :
- Roulage en environnement minier
- Approvisionnement et collecte de produits miniers

Réalise, en qualité de sous-traitant minier, des opérations visées aux 1 et 2 de l'article Lp 493 du CI qui sont [illegible] de la taxe générale sur la consommation (TGC).

Par conséquent, elle peut se procurer, en exonération de la TGC, les biens et les services mentionnés aux 3, 4 même article, en présentant aux fournisseurs de ces biens et prestataires de ces services la présente attestatio

Cette attestation doit être conservée par le fournisseur et prestataire pour justifier de l'exonération appliquée.

Elle doit être présentée à la douane pour justifier de l'exonératio à l'importation des biens mentionnés au 3 de 493 du CI et dont la liste figure à l'annexe 1 de l'arrêté n°2017-7 1/GNC du 28/03/2017.

S'il vient toutefois à être établi que les biens et services e nérés sur la foi de cette attestation n'ont p destination prévue par ces dispositions, la société s'engage cquitter la taxe générale sur la consomma fournisseur ou le prestataire a été dispensé à tort.

L'adjointe au chef du s
de la fiscalité professio

Virginie MURO

[1] L'opportunité de solliciter le bénéfice de cette exonération doit êt e appréciée en fonction de la situation de chaque so notamment de la qualité de ses donneurs d'ordres. Il est conseillé de prendre connaissance de la note du 22 avril 2017 de son II « articulation des deux dispositifs » disponible sous le lie n suivant pour évaluer cette opportunité : https://dsf.gouv.nc/sites/default/files/library/note_tgc_applicable_a _secteur_de_la_mine_et_de_la_metallurgie.pdf.